



BaumelesDames

À Baume les Dames,
Le 13/04/2018

Lettre RAR
Madame la Présidente
Département du Doubs
7 avenue de la Gare d'Eau
25031 BESANÇON Cedex

SERVICE AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Affaire suivie par André FORISSIER

plu@baumelesdames.org

N/Réf : BC/NS/AF/2018-175

Objet : Révision du PLU de Baume les Dames

Madame la Présidente,

En date du 26 avril 2017, le Conseil Municipal de Baume les Dames a prescrit, par délibération n°D 14/2017, la révision du plan local d'urbanisme communal, approuvé en décembre 2003.

Conformément aux dispositions des articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous êtes, en votre qualité de personne publique associée, partenaire de notre réflexion.

Les motifs de cette révision sont les suivants :

- Mettre en compatibilité le PLU avec le SCoT du Doubs central approuvé en décembre 2016,
- Prendre en compte les évolutions réglementaires,
- Élaborer un nouveau PADD conforme aux nouvelles perspectives de développement et d'aménagement du territoire communal,
- Définir un nouveau zonage sur le territoire communal et élaborer un règlement en cohérence avec le nouveau zonage.

Vous trouverez ci-joint la copie de cette délibération.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Maire,
Bernard CHAMPROY,
Adjoint délégué à l'urbanisme



Mairie de Baume les Dames

Boîte postale 42009 • 25112 Baume les Dames Cedex
Tél. 03 81 84 07 13 • Fax 03 81 84 31 05 • www.baumelesdames.org • #BaumelesDames

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire



Baumeles**Dames**

À Baume les Dames,
Le 13/04/2018

Lettre RAR
Préfecture du Doubs
M. le Préfet du Doubs
3, avenue de la Gare d'Eau
25000 BESANÇON

SERVICE AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Affaire suivie par André FORISSIER

plu@baumelesdames.org

N/Réf : BC/NS/AF/2018-173

Objet : Révision du PLU de Baume les Dames

Monsieur le Préfet,

En date du 26 avril 2017, le Conseil Municipal de Baume les Dames a prescrit, par délibération n°D 14/2017, la révision du plan local d'urbanisme communal, approuvé en décembre 2003.

Conformément aux dispositions des articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous êtes, en votre qualité de personne publique associée, partenaire de notre réflexion.

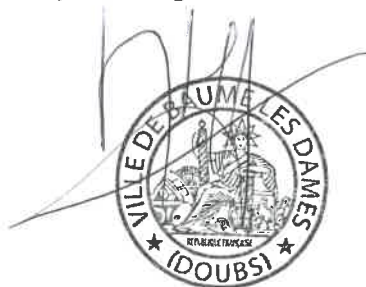
Les motifs de cette révision sont les suivants :

- Mettre en compatibilité le PLU avec le SCoT du Doubs central approuvé en décembre 2016,
- Prendre en compte les évolutions réglementaires,
- Élaborer un nouveau PADD conforme aux nouvelles perspectives de développement et d'aménagement du territoire communal,
- Définir un nouveau zonage sur le territoire communal et élaborer un règlement en cohérence avec le nouveau zonage.

Vous trouverez ci-joint la copie de cette délibération.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Maire,
Bernard CHAMPROY,
Adjoint délégué à l'urbanisme



Mairie de Baume les Dames

Boîte postale 42009 • 25112 Baume les Dames Cedex
Tél. 03 81 84 07 13 • Fax 03 81 84 31 05 • www.baumelesdames.org • #BaumelesDames

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire



Baumeles**Dames**

À Baume les Dames,
Le 13/04/2018

Lettre RAR
Madame la Présidente
Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
4 square Castan
25031 BESANÇON

SERVICE AMÉNAGEMENT ET URBANISME
Affaire suivie par André FORISSIER
plu@baumelesdames.org
N/Réf : BC/NS/AF/2018-176
Objet : Révision du PLU de Baume les Dames

Madame la Présidente,

En date du 26 avril 2017, le Conseil Municipal de Baume les Dames a prescrit, par délibération n°D 14/2017, la révision du plan local d'urbanisme communal, approuvé en décembre 2003.

Conformément aux dispositions des articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous êtes, en votre qualité de personne publique associée, partenaire de notre réflexion.

Les motifs de cette révision sont les suivants :

- Mettre en compatibilité le PLU avec le SCoT du Doubs central approuvé en décembre 2016,
- Prendre en compte les évolutions réglementaires,
- Élaborer un nouveau PADD conforme aux nouvelles perspectives de développement et d'aménagement du territoire communal,
- Définir un nouveau zonage sur le territoire communal et élaborer un règlement en cohérence avec le nouveau zonage.

Vous trouverez ci-joint la copie de cette délibération.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Maire,
Bernard CHAMPROY,
Adjoint délégué à l'urbanisme



Mairie de Baume les Dames

Boîte postale 42009 • 25112 Baume les Dames Cedex
Tél. 03 81 84 07 13 • Fax 03 81 84 31 05 • www.baumelesdames.org • #BaumelesDames

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire



BaumelesDames

À Baume les Dames,
Le 13/04/2018

Lettre RAR
Madame Elodie LOUISET
Conseillère Urbanisme – Aménagement foncier
Agriculture et territoires
Chambre d'Agriculture Doubs – Territoire de Belfort
130 bis rue de Belfort
BP939
25021 BESANÇON Cedex

SERVICE AMÉNAGEMENT ET URBANISME
Affaire suivie par André FORISSIER
plu@baumelesdames.org
N/Réf : BC/NS/AF/2018-177
Objet : Révision du PLU de Baume les Dames

Madame,

En date du 26 avril 2017, le Conseil Municipal de Baume les Dames a prescrit, par délibération n°D 14/2017, la révision du plan local d'urbanisme communal, approuvé en décembre 2003.

Conformément aux dispositions des articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous êtes, en votre qualité de personne publique associée, partenaire de notre réflexion.

Les motifs de cette révision sont les suivants :

- Mettre en compatibilité le PLU avec le SCoT du Doubs central approuvé en décembre 2016,
- Prendre en compte les évolutions réglementaires,
- Élaborer un nouveau PADD conforme aux nouvelles perspectives de développement et d'aménagement du territoire communal,
- Définir un nouveau zonage sur le territoire communal et élaborer un règlement en cohérence avec le nouveau zonage.

Vous trouverez ci-joint la copie de cette délibération.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Maire,
Bernard CHAMPROY,
Adjoint délégué à l'urbanisme

Mairie de Baume les Dames

Boîte postale 42009 • 25112 Baume les Dames Cedex
Tél. 03 81 84 07 13 • Fax 03 81 84 31 05 • www.baumelesdames.org • #BaumelesDames

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire



BaumelesDames

À Baume les Dames,
Le 13/04/2018

Lettre RAR
Monsieur le Président
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
interdépartementale de Franche-Comté
101 rue de Vesoul – Nef aux métiers
25000 BESANÇON

SERVICE AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Affaire suivie par André FORISSIER

plu@baumelesdames.org

N/Réf : BC/NS/AF/2018-178

Objet : Révision du PLU de Baume les Dames

Monsieur le Président,

En date du 26 avril 2017, le Conseil Municipal de Baume les Dames a prescrit, par délibération n°D 14/2017, la révision du plan local d'urbanisme communal, approuvé en décembre 2003.

Conformément aux dispositions des articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous êtes, en votre qualité de personne publique associée, partenaire de notre réflexion.

Les motifs de cette révision sont les suivants :

- Mettre en compatibilité le PLU avec le SCoT du Doubs central approuvé en décembre 2016,
- Prendre en compte les évolutions réglementaires,
- Élaborer un nouveau PADD conforme aux nouvelles perspectives de développement et d'aménagement du territoire communal,
- Définir un nouveau zonage sur le territoire communal et élaborer un règlement en cohérence avec le nouveau zonage.

Vous trouverez ci-joint la copie de cette délibération.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Maire,
Bernard CHAMPROY,
Adjoint délégué à l'urbanisme



[Mairie de Baume les Dames](#)

Boîte postale 42009 • 25112 Baume les Dames Cedex
Tél. 03 81 84 07 13 • Fax 03 81 84 31 05 • www.baumelesdames.org • #BaumelesDames

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire



BaumelesDames

À Baume les Dames,
Le 13/04/2018

Lettre RAR
Monsieur le Président
Chambre de commerce et d'industrie
territoriale du Doubs
46 avenue Villarceau
25042 BESANÇON Cedex

SERVICE AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Affaire suivie par André FORISSIER
plu@baumelesdames.org
N/Réf : BC/NS/AF/2018-179
Objet : Révision du PLU de Baume les Dames

Monsieur le Président,

En date du 26 avril 2017, le Conseil Municipal de Baume les Dames a prescrit, par délibération n°D 14/2017, la révision du plan local d'urbanisme communal, approuvé en décembre 2003.

Conformément aux dispositions des articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous êtes, en votre qualité de personne publique associée, partenaire de notre réflexion.

Les motifs de cette révision sont les suivants :

- Mettre en compatibilité le PLU avec le SCoT du Doubs central approuvé en décembre 2016,
- Prendre en compte les évolutions réglementaires,
- Élaborer un nouveau PADD conforme aux nouvelles perspectives de développement et d'aménagement du territoire communal,
- Définir un nouveau zonage sur le territoire communal et élaborer un règlement en cohérence avec le nouveau zonage.

Vous trouverez ci-joint la copie de cette délibération.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Maire,
Bernard CHAMPROY,
Adjoint délégué à l'urbanisme



Mairie de Baume les Dames

Boîte postale 42009 • 25112 Baume les Dames Cedex
Tél. 03 81 84 07 13 • Fax 03 81 84 31 05 • www.baumelesdames.org • #BaumelesDames

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire



BaumelesDames

À Baume les Dames,
Le 13/04/2018

Lettre RAR
Monsieur le Président
Communauté de communes du Doubs Baumoises
12 promenade du Breuil
25110 BAUME LES DAMES

SERVICE AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Affaire suivie par André FORISSIER

plu@baumelesdames.org

N/Réf : BC/NS/AF/2018-180

Objet : Révision du PLU de Baume les Dames

Monsieur le Président,

En date du 26 avril 2017, le Conseil Municipal de Baume les Dames a prescrit, par délibération n°D 14/2017, la révision du plan local d'urbanisme communal, approuvé en décembre 2003.

Conformément aux dispositions des articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous êtes, en votre qualité de personne publique associée, partenaire de notre réflexion.

Les motifs de cette révision sont les suivants :

- Mettre en compatibilité le PLU avec le SCoT du Doubs central approuvé en décembre 2016,
- Prendre en compte les évolutions réglementaires,
- Élaborer un nouveau PADD conforme aux nouvelles perspectives de développement et d'aménagement du territoire communal,
- Définir un nouveau zonage sur le territoire communal et élaborer un règlement en cohérence avec le nouveau zonage.

Vous trouverez ci-joint la copie de cette délibération.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Maire,
Bernard CHAMPROY,
Adjoint délégué à l'urbanisme

Mairie de Baume les Dames

Boîte postale 42009 • 25112 Baume les Dames Cedex
Tél. 03 81 84 07 13 • Fax 03 81 84 31 05 • www.baumelesdames.org • #BaumelesDames

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire



BaumelesDames

À Baume les Dames,
Le 13/04/2018

Lettre RAR
Monsieur le Président
PETR du Doubs central
5 rue Barbier
BP42027
25112 BAUME LES DAMES Cedex

SERVICE AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Affaire suivie par André FORISSIER
plu@baumelesdames.org
N/Réf : BC/NS/AF/2018-181
Objet : Révision du PLU de Baume les Dames

Monsieur le Président,

En date du 26 avril 2017, le Conseil Municipal de Baume les Dames a prescrit, par délibération n°D 14/2017, la révision du plan local d'urbanisme communal, approuvé en décembre 2003.

Conformément aux dispositions des articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, vous êtes, en votre qualité de personne publique associée, partenaire de notre réflexion.

Les motifs de cette révision sont les suivants :

- Mettre en compatibilité le PLU avec le SCoT du Doubs central approuvé en décembre 2016,
- Prendre en compte les évolutions réglementaires,
- Élaborer un nouveau PADD conforme aux nouvelles perspectives de développement et d'aménagement du territoire communal,
- Définir un nouveau zonage sur le territoire communal et élaborer un règlement en cohérence avec le nouveau zonage.

Vous trouverez ci-joint la copie de cette délibération.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Maire,
Bernard CHAMPROY,
Adjoint délégué à l'urbanisme



Mairie de Baume les Dames

Boîte postale 42009 • 25112 Baume les Dames Cedex
Tél. 03 81 84 07 13 • Fax 03 81 84 31 05 • www.baumelesdames.org • #BaumelesDames

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire